

800 ANS de présence !

- 1146 Construction de la chapelle de l'ermitage
- 1217 Arrivée des franciscains à La Cordelle, première implantation dans le Royaume de France
- 1791 Expulsion des frères et abandon du couvent
- 1949 Retour des franciscains à La Cordelle, soutenus par les Chastellux, propriétaires des lieux et bienfaiteurs historiques des frères à Vézelay
- 2015 Appel de l'Ordre à perpétuer la tradition de l'ermitage franciscain avec le désir de mettre en œuvre les orientations de l'encyclique Laudato Si'
- 2019 Approbation du "projet de vie" de La Cordelle par l'ensemble des franciscains de France et Belgique
- 2021 Approbation du projet architectural confié au cabinet ATAU
- 2022 Obtention du permis de construire
- 2023 Fouilles et sondages archéologiques

Pour CONTINUER à écrire cette histoire, nous avons
BESOIN de VOUS !!



“ Je suis agnostique. Pourtant, en chemin vers cette chapelle, étrangement, j'ai ressenti une immense joie... une réconciliation ”

Ludovic

BOULEVERSÉS par La Cordelle

“Ce soir-là, je suis rentrée chez moi à pied, le cœur rempli. Le Seigneur était venu me chercher à travers ce petit groupe de chrétiens de La Cordelle. À partir de ce jour-là, pour moi, plus rien ne sera comme avant.”

Sophie

Restez informés !

 www.franciscains.fr/lacordelle

Abonnez-vous à la newsletter du projet

Témoignages, réflexion des frères, dernières nouvelles du projet, grands rdv...



Vos IDÉES...

Partagez-nous vos idées

Aidez-nous à faire connaître le projet : contact@lacordellevezelay.org

Frères franciscains
Ermitage de La Cordelle
89450 Vézelay



LA CORDELLE

Rénover pour perpétuer un lieu d'accueil et de vie en frères



Une nouvelle vitalité pour La Cordelle

Depuis ces dernières années, de plus en plus de visiteurs, en quête spirituelle et de sens, font halte à l'ermitage de La Cordelle :

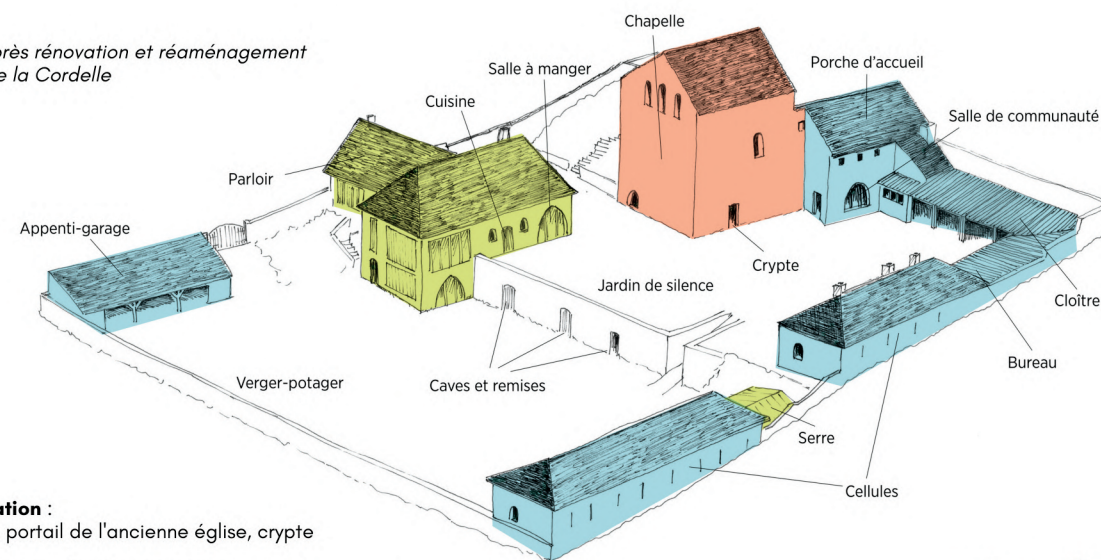
- **Promeneurs et touristes**, marqués par la beauté et le climat d'intériorité de la chapelle
- **Pèlerins** au départ de leur marche vers Assise et Compostelle, touchés par l'accueil simple et fraternel de la communauté
- **Jeunes** attirés par un lieu rejoignant leurs aspirations, en particulier écologiques
- **Retraitants** en recherche de silence et de paix.

Pour répondre avec humilité à cette nouvelle vitalité, tout en préservant l'identité et l'esprit des lieux, les franciscains de France-Belgique adaptent cet ermitage historique pour :

- Perpétuer un lieu de silence, de paix et de **prière**
- Vivre **l'écologie** dans l'esprit de François d'Assise et du Pape François
- Mieux **accueillir** pèlerins et visiteurs toujours plus nombreux.

Pour que ce lieu continue à transmettre le trésor de la spiritualité franciscaine à nos contemporains, La Cordelle sera réaménagée en trois espaces se déployant de l'ouverture au monde au retrait propre à la vie d'ermitage.

Avant-projet après rénovation et réaménagement de l'ermitage de la Cordelle
©ATAU



- **Restauration** : chapelle, portail de l'ancienne église, crypte
- **Rénovation et réaménagement** : cellules, cloître, bureau, caves, salle de communauté
- **Construction** : bâtiment de la Porterie, serre



J'apporte ma contribution au RENOUEAU de La Cordelle !

Faire un don au projet de La Cordelle, c'est contribuer à perpétuer 800 ans de présence franciscaine, d'accueil de tous, de prière et de contemplation de la Création.

JE FAIS UN DON

• En ligne

Par carte bancaire ou par virement sur www.fondationdesmonasteres.org



• Par chèque

À l'ordre de Fondation des Monastères. Indiquer au dos « Vézelay La Cordelle » et envoyer le chèque à l'adresse : Fondation des Monastères, 14 rue Brunel 75017 Paris.



Si vous êtes un particulier, vos dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu (IR) à hauteur de 66% du montant du don et de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) à hauteur de 75%. Si vous êtes une entreprise, vos dons sont déductibles à hauteur de 60% du montant du don.

Dans le cadre d'un partenariat avec la **Fondation des Monastères**, reconnue d'utilité publique, vous pouvez recevoir un reçu fiscal. Les informations recueillies à l'occasion de votre don sont à l'usage exclusif de la Fondation et de la communauté d'affectation. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

